

# CPF

## ATTENTION AUX ARNAQUES !

### RESTEZ MAÎTRE DE VOTRE FORMATION<sup>1</sup>.

Véritable révolution ouverte par la loi sur la formation professionnelle de 2018, chaque salarié bénéficie via son CPF d'un crédit en euros pour acheter directement en quelques clics la formation de son choix.

Il ne fallait pas attendre longtemps pour que l'appétit de certains ne s'aigüise pour capter votre bas de laine. Vous êtes nombreux à recevoir les meilleures offres du moment sur votre smartphone, votre messagerie quand ce n'est pas un appel !

De l'offre marketing poussée (appels téléphoniques) à l'apparition des arnaques, il n'y a souvent qu'un pas que certains ont franchi.


Il faut donc que vous redoubiez de prudence pour éviter ces arnaques.

Le site internet officiel du CPF vous en alerte d'ailleurs et vous informe de la marche à suivre pour signaler les abus et les arnaques :

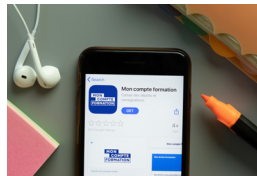


#### Alerte à la fraude !

Pour utiliser votre compte formation un seul site officiel [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr). Pour éviter d'être piraté, ne communiquez jamais vos identifiants (numéro de sécurité sociale ou mot de passe). Vous devez rester seul à accéder à votre compte ! Dans le cas contraire, vos droits à formation pourraient être piratés ! Soyez attentifs aux tentatives d'arnaques (sollicitations répétées, parrainages, offres d'emploi trompeuses) ! Nous comptons sur votre vigilance. [En savoir plus](#)

 FERMER

Retrouvez les informations disponibles en cliquant ici :



Pour signaler une escroquerie, envoyez un courriel à : [MCF\\_Gestion-des-Titulaires@caissedesdepots.fr](mailto:MCF_Gestion-des-Titulaires@caissedesdepots.fr) en précision l'objet « Signalement escroquerie »,

en joignant le formulaire suivant :



**Rapprochez-vous de votre interlocuteur FO pour connaître les conditions proposées (formations abondées, condition d'absence... ) par votre entreprise pour l'utilisation de votre CPF.**

<sup>1</sup> CPF : Compte Personnel de Formation accessible par internet <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/> ou en téléchargeant l'app sur votre smartphone.